Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992662D-DE

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 12 Octobre 2026

Délibération N° 27.299.26/62
Objet : Association BREAK EURE – subvention exceptionnelle Manifestation « Street Game »

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Octobre 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Maxime HUMBERT, Nicolas PALOC, Brigitte RICAUX, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Sonia LEMASSON BAUMANN, Christine HELLARD, Géraldine HAAS, Véronique MITATRE, Séverine HEDDE, Géraldine VALOUR, Mathilde GLARAN, Graziella FLEUTER, Lucie VEDIE, Clément HELLARD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Manuel CRETOT
Jean Pascal LECOQ a donné pouvoir à Jean Luc TANQUEREL

Absents :

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 027-212702997-20261012-272992662D-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de participation de la ville pour la manifestation « Street Game » organisée par l'association BREAK EURE

Vu l'avis favorable de la Commission « Sport – Culture – Associations – Animation et Participation des habitants » du 16 septembre 2026

Considérant l'implication de cette association lors des manifestations municipales,

Considérant l'organisation d'un nouvel évènement autour du sport de rue : basket 3 x 3, football et de la breakdance,

Considérant que la manifestation s'adresse à un nouveau public,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1er : d'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 300 € (trois cents €uros) à l'association BREAK EURE pour l'organisation de la manifestation « Street Game »

Fait et délibéré à Gravigny, Le 13 Octobre 2026.
Pour extrait certifié et conforme
Le Maire